

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO / M. BRUNO GENZANA**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
30 Mars 2018**

**OBJET : Programme LIFE - Subventionnement d'actions initiées par le Département au titre de la prévention du gaspillage alimentaire et de la gestion des déchets dans les collèges.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Mars 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer :

- la convention de partenariat avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur concernant les subventions européennes au titre du programme européen LIFE 16 IP FR 005 ;
- les demandes de subventions auprès de l'Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME) et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la mise en œuvre du projet ;
- les documents afférents au projet.

Les recettes seront imputées aux chapitres 74 et 13 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**